



# communiqué

N°:  
No.: 50

Le 17 avril 1985

VISITE AU CANADA DU PRÉSIDENT DE  
LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

Le Très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a diffusé aujourd'hui les textes du communiqué conjoint et de la déclaration sur les relations économiques à long terme entre le Canada et la Roumanie émis à la conclusion de la visite du Président Ceausescu au Canada.

- 30 -

COMMUNIQUE CONJOINT À L'OCCASION DE LA VISITE DU  
PRÉSIDENT CEAUSESCU DE LA ROUMANIE

A l'invitation du Gouverneur général du Canada, Mme Jeanne Sauvé, et du Gouvernement du Canada, le Président de la République socialiste de Roumanie, M. Nicolae Ceausescu et Mme Elena Ceausescu ont effectué une visite officielle au Canada du 14 au 17 avril 1985.

En plus de visiter Ottawa, la délégation roumaine s'est également rendue à Montréal.

Le Président de la République socialiste de Roumanie et le Premier ministre du Canada ont eu des entretiens officiels sur le renforcement et le développement des relations entre leur pays, ainsi que sur des questions internationales d'intérêt commun. Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère de cordialité, d'estime et de compréhension mutuelle.

Le Président de la Roumanie et le Premier ministre du Canada se sont réjouis de l'évolution favorable des relations canado-roumaines ces dernières années aux plans de l'égalité des droits, du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de la

non-ingérence dans les affaires internes, du refus de recourir ou de menacer de recourir à la force, et de l'avantage mutuel. Ils ont noté avec satisfaction la poursuite de l'échange de visites, le développement des échanges économiques, techniques et scientifiques ainsi que l'intensification des consultations bilatérales à tous les niveaux.

Dans une déclaration conjointe sur le développement des relations économiques à long terme, ils ont souligné que le niveau de développement économique des deux pays favorisait la promotion et la diversification des échanges commerciaux qu'ils mènent séparément et conjointement avec d'autres pays. Les deux parties ont mentionné la fructueuse coopération établie entre le Canada et la Roumanie dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que leur désir d'amplifier la coopération industrielle bilatérale au titre des projets nucléaires actuellement mis en oeuvre en Roumanie et d'établir des mécanismes mutuellement avantageux dans ce domaine, y compris des arrangements liés à la réalisation de projets en pays tiers. Le texte de la déclaration est joint au présent communiqué.

Les deux parties ont également procédé à un large échange de vues sur certaines grandes questions internationales, soulignant avec satisfaction leurs objectifs similaires en rapport avec la nécessité de maintenir la paix, de promouvoir un dialogue positif et d'instaurer un climat de confiance et de coopération entre les Etats.

Le Président de la Roumanie et le Premier ministre du Canada se sont dit vivement préoccupés devant la situation qui prévaut dans le monde et devant la poursuite de la course aux armements, surtout nucléaires.

Les deux parties ont maintenu que des efforts soutenus sont requis pour arrêter la course aux armements, pour en venir à une entente sur des mesures véritables et durables touchant la limitation des armements et le désarmement, et pour réduire et éventuellement éliminer la menace à la paix posée par les armes nucléaires ou classiques.

Dans ce contexte, le Président de la Roumanie et le Premier ministre du Canada se sont réjouis de l'engagement de négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique concernant les armes spatiales et nucléaires, tant stratégiques que de portée

intermédiaire, et ont exprimé l'espoir que ces négociations donneront des résultats positifs. Ils ont également souligné que les arsenaux nucléaires devraient être substantiellement réduits et éventuellement éliminés, et que les négociations devraient être poursuivies afin d'en arriver à des accords équilibrés, équitables et vérifiables en ce qui touche la réduction et l'élimination éventuelle de ces armes de l'Europe et du monde. Ils ont exprimé l'espoir que les négociations de Genève suscitent d'importantes mesures visant à empêcher la course aux armements dans l'espace, et à y mettre fin sur terre. Ils ont également convenu que les armes chimiques devaient être éliminées de la surface de la terre et qu'une interdiction complète et vérifiable de l'utilisation des armes chimiques devrait être négociée le plus tôt possible à Genève dans le cadre de la Conférence sur le désarmement. L'obtention de la sécurité au niveau de forces le plus bas possible, y compris les forces classiques, par le biais d'accords équilibrés, équitables et vérifiables visant des mesures concrètes pour arrêter la course aux armements, contrôler adéquatement le désarmement et instaurer la confiance reste un objectif ferme de la Roumanie et du Canada.

Puisque ces questions intéressent la communauté internationale, il est tout particulièrement nécessaire que les parties au Traité de Varsovie et les pays membres du Traité de l'Atlantique-Nord cherchent à élargir le dialogue dans un contexte bilatéral de même qu'au sein des instances internationales oeuvrant déjà à cet objectif. Les deux parties ont souligné l'importance d'obtenir sans tarder des résultats concrets à la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, de même qu'aux négociations de Vienne.

Le Président de la République socialiste de Roumanie et le Premier ministre du Canada ainsi que leurs délégations ont eu un échange de vues sur les grandes questions de paix et de sécurité en Europe et dans le monde, ainsi que sur le processus de désarmement, tout particulièrement en ce qui touche les arsenaux nucléaires. Ils ont convenu qu'aucun effort ne devait être ménagé pour élaborer des propositions et des initiatives constructives qui renferment de réelles possibilités de renforcer la paix et la sécurité, de promouvoir la cause du désarmement et de favoriser la compréhension et la coopération internationales.

Les deux parties ont exprimé leur ferme intention de contribuer au respect intégral de toutes les dispositions de l'Acte final d'Helsinki. Dans ce contexte, elles ont souligné la nécessité que tous les participants coopèrent afin d'obtenir des résultats positifs dans toutes les réunions de la CSCE qui se tiendront conformément aux dispositions du document de clôture de la réunion de Madrid, y compris la réunion d'experts de la CSCE sur les droits de l'homme et sur les libertés fondamentales qui se tiendra à Ottawa.

La Roumanie et le Canada sont d'avis que, étant donné l'actuelle conjoncture internationale, il est essentiel que tous les Etats s'abstiennent de recourir ou de menacer de recourir à la force et qu'ils règlent tous leurs différends par des moyens pacifiques.

Procédant ensuite à un échange de vues sur la situation au Moyen-Orient, les deux parties ont préconisé une solution politique prévoyant la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et garantissant l'indépendance et la souveraineté de tous les Etats de la région, y compris Israël.

Les deux parties ont demandé que cesse la guerre Iran-Iraq et que l'on engage sans tarder des négociations pacifiques en vue de régler le conflit entre ces deux pays.

Les deux parties sont d'avis que l'initiative de Contadora constitue le moyen le plus approprié de réaliser un accord de paix global et applicable en Amérique centrale, et que les pays de cette région doivent être libres de rechercher leurs propres solutions sans aucune ingérence de l'extérieur.

Les deux parties ont attaché une importance particulière aux problèmes économiques internationaux qui restent extrêmement sérieux.

Les deux parties ont souligné que la coopération en vue de nouveaux progrès dans les pays en développement afin de promouvoir la reprise économique et le développement harmonieux de tous les pays serait dans l'intérêt de tous les Etats, et que cette coopération constituerait un important facteur de paix et de coopération dans le monde.

Le Président Nicolae Ceausescu et le Premier ministre Brian Mulroney ont grandement apprécié la nature fructueuse des entretiens et exprimé leur conviction que

la visite et les entretiens contribueraient à renforcer l'amitié et la collaboration multilatérale entre les deux pays dans l'intérêt des peuples de la Roumanie et du Canada, de la paix, de la détente, de la sécurité et du progrès général.

Le Président Nicolae Ceausescu et Mme Elena Ceausescu ont chaleureusement remercié le Gouverneur général Jeanne Sauvé, et le Premier ministre Brian Mulroney, pour la chaude et amicale réception qui leur a été réservée tout au long de la visite.

Le Président Nicolae Ceausescu et Mme Elena Ceausescu ont invité le Gouverneur général Jeanne Sauvé, ainsi que le Premier ministre Brian Mulroney, à se rendre en visite officielle dans la République socialiste de Roumanie. Les invitations ont été acceptées avec plaisir, à des dates qui restent à convenir par les voies diplomatiques.

DÉCLARATION SUR LES RELATIONS ÉCONOMIQUES À LONG TERME  
ENTRE  
LE CANADA ET LA ROUMANIE

À l'occasion de la visite officielle au Canada du Président de la République socialiste de Roumanie, le Premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, a discuté avec son Excellence Nicolae Ceausescu du développement à long terme des relations économiques entre le Canada et la Roumanie.

La Premier ministre et le Président:

Rappelant l'Accord commercial Canada-Roumanie du 16 juillet 1971 ainsi que l'Accord à long terme pour la promotion et le développement de la coopération industrielle et économique du 19 mai 1981;

Réaffirmant leur adhésion aux principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce;

Souhaitant promouvoir et développer davantage les relations économiques entre les deux pays;

Considérant les niveaux de développement économique et le potentiel de croissance des deux pays;

Comprenant l'utilité des accords à long terme pour le développement des relations économiques et industrielles;

Prenant en compte la coopération déjà établie pour le développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire;

Estimant que les intérêts des deux pays et de leurs populations sont servis par une coopération entre leurs entreprises et organisations économiques respectives:

Preignent note des conditions propices au développement des relations économiques établies par le travail de la Commission gouvernementale mixte Canada-Roumanie pour promouvoir la coopération économique et commerciale, y compris les protocoles de ladite Commission.

Preignent note du désir qu'ont les partenaires commerciaux des deux pays d'étendre la coopération nucléaire bilatérale concernant les projets existants et de développer des possibilités de coopération dans ce domaine au fur et à mesure que s'ouvrent des marchés en pays tiers.

Preignent note de l'évolution positive du volume des échanges commerciaux entre les deux pays ainsi que de la possibilité d'accroître et de diversifier davantage ces échanges bilatéraux.

Se disent satisfaits des efforts du Conseil commercial Canada-Europe de l'Est ainsi que de la Chambre roumaine de commerce et d'industrie pour établir ensemble un Conseil économique Canada-Roumanie.

Expriment leur satisfaction devant l'importance des relations établies entre la Société pour l'expansion des exportations et la Banque roumaine de commerce extérieur, et reconnaissent les efforts positifs faits par ces deux organismes pour établir ensemble de nouveaux mécanismes de financement visant l'expansion du commerce bilatéral.

Se disent satisfaits des récentes initiatives et des protocoles entre leurs entreprises et organisations respectives en vue d'élargir la coopération technique et de poursuivre des débouchés sur des marchés tiers par le biais d'initiatives conjointes.

En outre, le Premier ministre et le Président conviennent que leurs gouvernements continueront:

D'appuyer la conclusion et la mise en application d'ententes mutuellement avantageuses entre firmes, entreprises et organisations économiques des deux pays;

De promouvoir l'élargissement de la coopération bilatérale économique et industrielle dans des secteurs en voie de développement, y compris la production d'énergie nucléaire et thermique, la production de matériel de fabrication, l'extraction des minéraux et l'approvisionnement en produits métallurgiques, l'agriculture, les transports et le transfert de techniques d'ingénierie.

D'encourager la coopération industrielle entre les firmes, entreprises et organisations économiques intéressées des deux pays par le biais:

- d'une participation conjointe à la mise en valeur des ressources naturelles et à des accords d'approvisionnement à long terme en ressources naturelles;
- d'une coopération pour de grands projets de construction dans l'un ou l'autre pays ou dans des pays tiers, le cas échéant;
- de l'établissement de coentreprises pour la production et/ou la commercialisation de biens et de services;
- de la production commune de machines, d'équipements et d'installations pour des clients de l'un ou l'autre pays ou pour des marchés extérieurs;
- du transfert de droits de brevets, de données techniques et de savoir-faire selon des modalités acceptables par les partenaires contractants des deux pays et conformes aux lois du Canada et de la Roumanie ainsi qu'à leurs obligations internationales respectives.

OTTAWA, CANADA  
Le 17 avril 1985